



09/06/2026

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026 : JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET SÉCURITÉ AU CŒUR DES DÉBATS**

*Lundi 8 juin, les élus montivillonnais se sont réunis en séance plénière du Conseil municipal pour examiner plusieurs dizaines de délibérations, témoignant de la vitalité et de la diversité des actions portées par la Ville. Insertion des jeunes, soutien au monde associatif et sécurité étaient au cœur des échanges.*

### **Finances : un bilan 2025 solide et un budget supplémentaire 2026 adopté**

Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2025, qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé. En section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à 24,9 millions d'euros et les dépenses à 21,2 millions d'euros, dégageant un excédent de l'exercice de 3,7 millions d'euros. Cumulé au résultat reporté de 2024, le résultat de fonctionnement 2025 atteint 11,9 millions d'euros avec des taux d'imposition locaux qui demeurent inchangés depuis 2009.

En section d'investissement, les dépenses réalisées, report inclus, s'élèvent à 9,3 millions d'euros, consacrées notamment aux travaux sur les écoles, à l'abbaye et à la vidéoprotection. Fait notable : la Ville a choisi de ne contracter aucun nouvel emprunt en 2025, finançant ses investissements par autofinancement, témoignant d'une gestion rigoureuse des deniers publics.

Ces résultats positifs ont été obtenus en dépit des contraintes de plus en plus fortes que subit la Ville. L'État a en effet fortement réduit la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), passée de 248 000 € en 2024 à seulement 104 000 € en 2025, et amenée à disparaître totalement en 2026, représentant une perte cumulée de 256 000 € en trois ans. Les charges de personnel ont par ailleurs augmenté de 4 % sous l'effet des hausses de cotisations retraites et des revalorisations du point d'indice décidées par l'État, sans compensation financière de sa part.

Sur cette base, le Conseil municipal a également voté le budget supplémentaire 2026, qui intègre les résultats de l'exercice 2025 et procède aux ajustements nécessaires des prévisions. Il est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 7 668 885 € pour la section de fonctionnement et de 6 424 192 € pour la section d'investissement.

### **Jeunesse et emploi : six apprentis accueillis pour l'année scolaire 2026-2027**

La Ville de Montivilliers renouvelle son engagement en faveur de l'apprentissage et accueillera six apprentis au total pour l'année scolaire 2026/2027. Deux contrats déjà en cours se poursuivront, concernant un gestionnaire en maintenance et support informatique et un apprenti en master biodiversité/écologie. Quatre nouveaux contrats seront créés à compter du 1er septembre 2026 : deux bénéficiant d'un financement à 100 % du CNFPT (un apprenti en gestion financière et comptable, un apprenti chargé de communication) et deux financés intégralement par la Ville (un apprenti espaces publics, un apprenti animateur enfance-jeunesse). Ce dispositif profite aux jeunes de 16 à 29 ans en leur offrant une insertion professionnelle tout en répondant aux besoins des services municipaux.

## **Sport : un soutien affirmé aux associations sportives**

Sur proposition de l'Office Municipal des Sports, le Conseil municipal a attribué une enveloppe globale de 133 500 € aux associations sportives de la Ville au titre des subventions ordinaires de fonctionnement pour l'année 2026. Cette enveloppe couvre les sports de loisir, le sport scolaire, les sports de compétition ainsi que le fonctionnement de l'OMS (Office Municipal des Sports). Les clubs les mieux dotés sont le Groupe Montivillon de Tennis Le Havre Métropole (33 000 €), l'Amicale Laïque de Montivilliers Basket-ball (23 237 €), l'Association Sportive de Montivilliers Football (13 427 €) et Montivilliers Handball (12 336 €). Par ailleurs, des subventions exceptionnelles d'un montant total de 3 353 € ont été accordées à plusieurs clubs pour financer des tournois, des formations d'éducateurs ou du matériel sportif.

## **Vie associative : un soutien large à la diversité du tissu associatif**

La Ville a également voté l'attribution de subventions à près de 60 associations intervenant dans les domaines de la culture, des loisirs, de la parentalité, de la solidarité, de l'environnement ou encore de la prévention, pour un montant total de 414 153 €. Ce soutien bénéficie notamment au Centre social AMISC (295 892€), à l'AFGA (31 500€), l'AHAPS (20 979€), la CLCV (18 000€), l'association A Livre Ouvert (7 700€), la Batterie Fanfare Amicale Montivilliers-Gonfreville l'Orcher (6 750€). Ce soutien témoigne de la volonté de Montivilliers d'accompagner la richesse et la diversité du tissu associatif local, qui contribue au quotidien au lien social et à la qualité de vie des habitants.

## **Sécurité : une convention renouvelée entre la Police Municipale et la Police Nationale**

Le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention de coordination entre la Police Municipale de Montivilliers et les Forces de Sécurité de l'État. Conclue pour une durée de trois ans renouvelable, cette convention garantit une articulation efficace entre les deux forces de sécurité au service des Montivillons.

Depuis la signature de la précédente convention, la Police Municipale de Montivilliers a connu un renforcement de ses moyens humains et matériels. Ses effectifs ont été portés à sept agents, tandis que le parc de vidéoprotection a été étendu à 102 caméras. La police municipale dispose désormais également de pistolets à impulsion électrique, de caméras-piétons individuelles et de motos, renforçant ainsi sa capacité d'intervention sur le territoire.

### Contact presse :

Edwige CHAPELLE  
Responsable du service Communication  
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36  
[edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr](mailto:edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr)

Benoît BAUDU  
Chargé de Communication  
Tél. 06 26 66 81 12  
[benoit.baudu@ville-montivilliers.fr](mailto:benoit.baudu@ville-montivilliers.fr)